

Pluriculturalité Régionale et Espace Européen

A. Perspective générale

Questions

La montée en puissance de représentation et en crédibilité de l'identité européenne, c'est-à-dire d'une référence européenne pour les identités collectives, au plan culturel comme au plan politique, est sans doute de nature à marquer et entraîner un relatif déclin de l'état comme instance intégrative et assimilatrice "exclusiviste".

Que va-t-il en résulter pour les identités ethno-culturelles distinctives que l'état contient aux deux sens du terme et enserme ? et que va-t-il en résulter en considérant :

1) que l'expression de ces identités ne s'effectue pas dans un cadre national uniforme dans sa texture (type de perception souvent dominant auquel l'état et son instrument "la statistique" ne sont justement pas étrangers...) mais dans des cadres régionaux et locaux variés, où leur présence, d'abord, est plus ou moins affirmée et où les contours de leur inscription et leurs rapports avec l'identité dominante sont partiellement spécifiques, parce que ces espaces leur offrent des contextes d'expression différents.

2) que cette variabilité des contextes locaux risque d'être accentuée encore plus, par les différences de "gestion", d'un espace à l'autre, des conditions d'expression de ces identités que semble de nature à provoquer la dévolution de pouvoirs et de compétences politiques plus grandes aux échelons régionaux et locaux entraînée par les lois de décentralisation.

On peut reformuler plus largement l'objectif de recherche délimité par ces questions en disant qu'il porte sur les effets de la cristallisation européenne sur la pluriculturalité diffuse de la société française, étant posé que cette pluriculturalité varie fortement d'une région à l'autre dans sa réalité phénoménologique, ses sources, et ses conditions actuelles d'expression.

Il articule intimement deux types d'interrogation :

- Une interrogation sur la "nature" - la réalité de cette pluriculturalité et sur la nature des facteurs propres à les



C.7767
B4

inscrire dans une perspective dynamique. (De quoi est faite sa trame peut-on y lire un schéma dominant partout, ou finit-il par se dissoudre en autant de cas de figure qu'il y a d'espaces locaux ?)

- Une interrogation sur les différenciations des espaces locaux ou régionaux devant ce phénomène... sont-ils égaux devant lui ? ou bien sont-ils dans des situations si différentes - différences que les évolutions en cours, décentralisation et Europe, ont peut-être pour propriété d'accuser encore plus - qu'on pourrait aller jusqu'à leur prédire des destins européens différents ?

La réponse à ces questions ne peut venir que d'études portant sur les évolutions déjà observables dans ce domaine d'espaces régionaux ou locaux dont on peut penser qu'ils comportent un caractère de "pluriculturalité dynamique", pour dire les choses en raccourci.

Diverses enquêtes menées en région PACA ainsi qu'en Corse, nous ont suggéré qu'à des degrés différents, les sous-espaces locaux qui composent cet ensemble régional méditerranéen paraissent comporter cet aspect de pluriculturalité dynamique, propres à les rendre particulièrement sensibles à la "cristallisation" européenne.

Deux d'entre ses sous-espaces, notamment, nous ont paru présenter des caractéristiques remarquables pour notre propos: La Corse et Nice. Notre intention est de proposer une recherche approfondie sur le cas niçois, dans une perspective comparative.

Avant d'en arriver à cette proposition concrète, il nous faut donner quelques précisions, sur le cadre conceptuel qui nous paraît devoir être appliqué à ces questions.

Les Identités ethnoculturelles distinctives

Nous avons suggéré que les espaces sociaux des régions ou des localités que nous avons cités comportaient une pluriculturalité reposant sur la présence vivante d'identités ethnoculturelles distinctives par rapport à l'identité nationale. C'est-à-dire en clair qu'on trouve dans ses régions, tranchant avec le milieu national, des groupes et des communautés qui tendent à se reconnaître ou à affirmer des appartenances différentes de l'appartenance nationale, quoique pouvant coexister subjectivement avec elles, et s'alimentant en significations au même terrain référentiel que celle-ci.

Mais il s'agit là d'une caractéristique générale qui renvoie à des situations communautaires très différentes. Et ce caractère distinctif est un trait formel qui est partagé par des groupes pour qui il a une origine différente, et qui occupent des positions très différentes dans la structure sociale. C'est à ces caractéristiques spécifiques qu'il faut revenir si on veut pouvoir apprécier les potentialités de chacune d'elles au regard des évolutions européennes de la région.

Un examen rapide des espaces régionaux qui nous intéressent suggère qu'ils sont profondément marqués par la présence de deux types d'identités ethnoculturelles distinctives, différentes aussi bien par leur condition d'expression que par leur source, mais qui sont toutes deux "remarquables" pour notre propos, tant en raison de leurs potentialités propres, que par la potentialité spécifique qui peut s'attacher à leur mise en rapport concrets, dans les situations évoquées. Il s'agit de :

- L'identité migratoire. Celle qui caractérise les populations d'origine étrangère ; et où s'indique un caractère transnational. Nous savons en effet que l'ensemble régional qui nous intéresse accueille d'importantes communautés immigrées.

- L'identité particulariste; celle qui caractérise certaines populations réputées autochtones ; et où s'indique un caractère infranational. Nous savons aussi que de nombreux sous-espaces locaux dans notre ensemble régional méditerranéen, connaissent le phénomène du particularisme. (C'est notamment le cas de La Corse et de Nice.)

Examinons les potentialités attachées à ces deux types d'identité, avant d'essayer d'imaginer l'effet propre de leur conjonction.

Les Identités Migratoires

Parler de caractère transnational attaché à l'identité migratoire c'est employer un raccourci pour rappeler que les migrants sont en règle générale, dans une situation de "glissement" entre deux appartenances, toutes deux de source nationale. Cette situation nous paraît recéler des potentialités de transnationalisation assumée des identités, selon deux orientations différentes :

1) l'émergence d'identités "double" (voire multiple...) réalisant une sorte de syncrétisme subjectif, selon ce que certains auteurs ont décrit sous les termes de bi-latéralité des références et des appartenances.

La revitalisation des identités d'origine que certains auteurs assimilent à l'affirmation mobilisatrice des identités dans les luttes ou l'insertion sociale (délégitimation du vieux modèle de l'assimilation.) La transnationalisation est ici plutôt une transfrontièrisation.

C'est sous la poussée des identités migratoires (essentiellement les luttes multiformes des "beurs" et de leur soutien français) que la représentation de la France comme société pluriculturelle a gagné en légitimité. Mais cette évolution interne rencontre une vive résistance (quand elle est perçue comme prétendant englober tous les immigrés indifféremment) qu'elle inscrit dans une logique de la rupture sociale et politique.

La cristallisation européenne est de nature à affranchir de cette logique les immigrés européens. Pour eux la pression à l'assimilation se relâche. Ils paraissent en effet participer de cette essence commune, l'essence européenne, dont les contours acquièrent du relief, et par rapport à laquelle leur "différence" devient secondaire, tolérable.

Une pluriculturalité acceptable et non conflictuelle commence donc à se développer, mais elle exclut de sa sphère les migrants non-européens. L'Europe se construit en renforçant son extériorité. Et les migrants se divisent en deux groupes : ceux dont la transnationalisation des identités est légitime (elle s'inscrit dans une européanisation.) et ceux dont la transnationalisation des identités est illégitime (elle s'inscrit dans une "mondialisation" ou une "tiers-mondisation".) - Ce qui n'est pas de nature à les rendre moins intéressants pour nous ou à les faire sortir du cadre de notre étude, bien au contraire.

A noter qu'à l'intérieur de la sphère européenne de pluriculturalité légitime peuvent opérer d'autres ordres d'inclusion/exclusion préférentielles, ouvrant à toutes sortes de perspectives en matière de recompositions identitaires. Telles les catégorisations nordiques//méditerranéens ou Ibériques/Italiens.

Les identités particularistes

Il s'agit de l'identité des groupes réputés d'origine local ou autochtones.

Au point de vue des significations internes attachées à cette identité ; Les membres de ce groupe ont le sentiment de former une communauté ethnique durable. Ce sentiment est associé, dans les cas limites, à la représentation de la communauté comme un peuple ou une nation qui perdure malgré l'absence d'expression politique propre. L'espace local conserve aux yeux des autochtones l'image d'un territoire qui leur est propre, où ils sont les seuls à s'enraciner et qui porte leur marque culturelle.

Au point de vue d'une définition par opposition ou relationnelle.

Les autochtones se distinguent des immigrés (les travailleurs immigrés...) selon la catégorisation national//étranger. Ainsi ils sont, d'ordinaire portés à développer à l'égard des immigrés en général la même attitude ethnodominante ou ethnocentriste que l'on s'attend à rencontrer chez n'importe quel autre national de n'importe quelle autre région ou espace local.

Cependant dans l'identité particulariste peut s'enraciner la revendication d'une sorte de droit de regard spécifique sur la "nature" de l'identité culturelle des migrants appelés à s'implanter durablement dans le terroir, dont les autochtones s'estiment, plus ou moins consciemment, fondés à apprécier le degré de proximité ou de distance par rapport à leur propre identité culturelle telles qu'ils se la représentent (c'est-à-dire distincte de l'identité nationale... avec ses propres zones d'affinités...). Ils créent ainsi les conditions psychologiques d'un contexte sélectif spécifique à l'égard des populations immigrées, en contradiction avec les orientations nationales dans ce domaine, auquel les hommes politiques locaux peuvent s'efforcer de donner une traduction concrète en développant des formes de gestion "particularisée" de l'immigration et des rapports ethnoculturels locaux.

Mais ils se distinguent des autres "nationaux" selon une catégorisation "gens d'ici//gens-d'ailleurs-en-France" que ces derniers adoptent également.

On voit ainsi apparaître les contours d'un autre groupe distinctif les "Français-venus-d'ailleurs-en-France". Le fait de partager ce trait négatif de se considérer et d'être considérés comme différents des "gens-d'ici" paraît bien insuffisant pour se les représenter comme formant une communauté réelle. Cependant cette position distinctive d'extériorité s'éprouve dans, et trouve suffisamment de traductions concrètes pour que tendent à se créer chez eux avec plus ou moins de force et de conscience selon les cas, la représentation d'une identité ethnoculturelle commune et distinctive par rapport aux autres identités locales et d'abord par rapport à l'identité particulariste. Cette identité des gens-venus-d'ailleurs-en-France coïncide au plan du contenu avec l'identité nationale. Pensée comme une référence universalisante, donc dominante par rapport au local, elle conduit dans certains cas ceux qui la portent et ne portent qu'elle à affirmer une sorte de supériorité d'essence. De ce fait l'"ethnocentrisme" est un trait que les gens d'ici imputent très aisément aux gens venus d'ailleurs, et contre lequel ils ont sans doute développé des attitudes de défense complexes.

Les rapports entre gens-d'ici et gens-venus-d'ailleurs-en-France : Les gens d'ici tendent plus ou moins consciemment à revendiquer une sorte de droit naturel à se voir attribuer des positions dominantes dans divers secteurs (et d'abord sans doute le secteur politique local.) et certains privilèges ; un droit que leur contestent évidemment les gens-d'ailleurs. Les relations entre

gens d'ici et gens d'ailleurs tendent donc à se structurer sur un rapport de force latent. Là où les conditions sont remplies pour que se développe, dans un espace local, un courant autonomiste, voire indépendantiste (comme en Corse...), le rapport de forces latent éclate en conflictualité ouverte et parfois meurtrière. La bourgeoisie autochtone qui, en règle générale, a su s'assurer un certain nombre de positions politiques dominantes soit dans les structures locales soit dans la représentation nationale gère le particularisme de manière à assurer la plus forte intégration des gens-d'ici à la nation (Elle est hypernationaliste.). Elle agit, sous certains aspects, comme un relai entre l'état et une partie plus ou moins grande des autochtones, qu'elle constitue et traite en clientèle, et qu'elle lie à l'état par une sorte d'allégeance intéressée. On se trouve ici devant un schéma simplifié de fonctionnement clanique, qui s'alourdit dans certains cas des complications créées par les relations claniques de type "anthropologique" qui survivent par ailleurs.

D'autres identités

A côté des identités migratoire et particulariste d'autres types d'identité ethnoculturelles distinctives entrent dans le cadre de notre étude. Elles participent en effet, elles aussi, de la pluriculturalité locale ou régionale. Citons :

- les Colonies (au sens de Colonie russe ou allemande...)
- les minorités (les divers rameaux de la judaïté par exemple ou les arméniens...)

Amorces de scénarios

Là où elle subsiste encore de manière significative et c'est le cas dans la région niçoise dont nous proposerons l'étude - l'identité particulariste nous paraît devoir être au centre des restructurations culturelles dont l'espace local où elle s'exprime pourrait être le cadre sous l'effet de la cristallisation européenne.

D'abord parce que cette ouverture sur l'Europe est de nature à transformer son rapport propre au national (état et identité nationale) en contribuant avec la poussée décentralisatrice, à la faire passer de la position "infra-nationale" à la position "quasi nationale" ou "nationalitaire". Une telle mutation pour avoir son plein sens suppose deux conditions. Une évolution politique dans le sens d'une automatisation très poussée de l'espace local, d'une part, et, d'autre part, l'accès des "autochtones" à une position hégémonique dans cette autonomisation. A l'horizon de ce bouleversement, l'émergence d'une entité politique nouvelle, à fondement culturel pur, dans l'espace européen.

Mais ce rôle de restructuration pourrait également s'affirmer dans la production de rapports "autonomisés" avec les autres identités ethnoculturelles distinctives.

Toutes sortes de scénarios sont possibles. Mais l'un d'entre eux parce qu'il est corroboré par certaines observations nous intéresse particulièrement.

En fonction de la reconnaissance d'affinités ou de voisinages culturels fondés historiquement et ou géographiquement (reconnaissance permise par le relâchement de la "crispation" sur le national) on peut imaginer que les autochtones entrent dans un processus de rapprochements privilégiés, avec l'une des communautés immigrées. On pourrait ainsi déboucher sur le développement d'une sorte d'identité nouvelle démographiquement mieux assise et gagée sur une pure culturalité transversale aux frontières...

Quelques observations conduites en Corse, concernant les nouveaux rapports entre les Corses d'origine et les très nombreux Italiens présents sur l'île permettent d'accréditer un tel scénario.

Des nombreuses inconnues subsistent cependant ainsi :

. Quel va être l'effet propre de la cristallisation européenne sur l'identité migrante. Là où il s'agit d'une communauté nombreuse et active, n'est-on pas en droit de parier sur l'hypothèse d'une revitalisation de l'identité d'origine, qui finirait à la limite par lui donner un visage conquérant ? (avec les réactions que l'on imagine)

. Par ailleurs toutes les hypothèses de relâchement des liens avec le national, se heurtent à l'impossibilité de mesurer les effets de "crispation réactive" sur le national que ne peut manquer d'entraîner, à coup sûr, toute désacralisation trop brutale de l'appartenance nationale.

(si l'on se réfère à l'exemple de la région nipoise, cette "crispation nationale" risque d'être plus vive qu'ailleurs, en raison de sa position frontière et du caractère récent de son rattachement à la France, deux facteurs qui sont de nature à créer des attitudes plus rigides qu'ailleurs dans ce domaine.)

B. Une étude de cas

Un objet dédoublé

Telle qu'elle a été présentée jusqu'ici l'étude proposée semble faire une large place au domaine des symbolismes culturels : les identités ethnoculturelles distinctives, les rapports qu'elles nouent entre elles...

On pourrait estimer, dès lors, qu'on s'oriente vers des types d'enquêtes assez traditionnels qui portent essentiellement sur les représentations collectives des diverses communautés (ou les discours qui les véhiculent...) et leurs pratiques "étroitement" culturelles.

Mais en fait notre objet peut être présenté autrement. Il a une autre face. Il peut s'énoncer comme l'étude des évolutions d'ensemble d'un espace régional, présentant des traits de nature à en faire un type, et qui repose sur l'hypothèse que la dynamique des rapports ethnoculturels, influencée par l'impact de la cristallisation européenne, joue un grand rôle dans ces évolutions.

L'étude spécifique des identités ethnoculturelles et des rapports intercommunautaires, va s'inscrire donc dans un ensemble d'investigations portant sur l'évolution globale de la région, en faisant l'hypothèse que ces données sont un élément clef de cette évolution. Tandis qu'inversement la marque des identités sur l'évolution, l'effet concret de leur "travail" sur les systèmes sociaux, économiques, politiques qui constituent l'espace local est un mode de lecture essentiel au repérage de leurs contours sociaux exacts et de leur sens réel.

Les formes d'expression des identités ethnoculturelles et de leurs rapports occupent bien une place centrale dans notre propos mais à condition de poser que ces expressions ne sont pas confinées au domaine culturel étroitement entendu mais à tous les champs de la pratique sociale.

On pourrait parler de la tentative d'intégrer deux approches : une approche praxéologique des identités, et une approche "identitaire" de la pratique sociale.

Un observatoire local

Les deux caractéristiques de notre objet, brièvement énoncées ci-dessus : - ouverture des investigations sur un très large éventail de faits et de champs sociaux, et démarche de suivi d'évolutions nous conduisent à adopter, comme formule méthodologique centrale, la formule de l'observatoire local.

En effet il faut un "lieu" où puisse s'organiser la coordination d'approches nécessairement diversifiées au point de vue des disciplines engagées et ce lieu doit perdurer, si l'on veut être en mesure d'enregistrer des changements qui peuvent s'effectuer à un rythme assez lent.

Brève note sur les éléments qui justifient le choix de Nice et de sa Région

La Pluriculturalité

I) L'Identité particulariste.

. Elle est enracinée historiquement. Nous voulons dire par là que la mémoire collective garde certainement la trace sinon d'un passé d'indépendance, du moins d'une clôture culturelle qui s'est pérennisée au cours de l'histoire, et d'une tradition d'auto-administration, qui sous des formes diverses a persisté à travers les divers rattachements territoriaux, jusqu'au rattachement à la France en 1860.

. Elle est encore actuellement une réalité, démographique, politique, économique, urbanistique, culturelle, linguistique.

. Elle a des frontières symboliques accusées.

> le rejet de l'italianité que nous considérons comme réversible (Ce retournement est sans doute un des enjeux locaux les plus importants de la cristallisation européenne) parce qu'ambigu dans son expression comme dans ses causes.

> Le rejet de la "provençalité". Plus profond peut-être que le précédent. Il entre certainement pour une part dans la revendication d'une région Côte-d'Azur autonomisée de la région PACA. Ce rejet à une traduction territoriale : le Var (le fleuve...) est souvent considéré, comme une frontière "ethnique" entre niçois et Provençaux.

II) Les Identités migratoires et les gens venus d'ailleurs en France.

> Nice et sa région connaissent un courant permanent et important d'immigration depuis la fin du XIXe siècle. Les Alpes-Maritimes se situent au deuxième rang national (si on les prend comme région) pour le pourcentage des étrangers (84.000 9,2%) juste derrière la région Parisienne, à peu près au même rang que la Corse.

. Elles comptent de nombreuses "colonies" étrangères ou minorités. Avec le développement de la "Fonction résidence" comme type d'activités principales s'est constitué une tradition de cosmopolitisme.

(. Il faut ajouter à ce groupe l'importante communauté des rapatriés. 6% environ de la population du département).

> Les "gens d'ailleurs en France".

C'est un milieu en constante progression. Le flux migratoire en provenance d'autres régions françaises est important et constant depuis de nombreuses années (création d'emplois tertiaires ou dans la haute technologie des industries dites propres, retraités.) Il est possible que depuis quelque temps ce flux de "Français" se territorialise à l'ouest de Nice, donc au-delà de la frontière ethnique du Var, le développement de la région étant plutôt localisée dans ce secteur (IBM/Texas-Instrument/Sophia-Antipolis). Tous ces éléments semblent dessiner une situation de "melting pot" (C'est un terme souvent employé avec celui de Californie Française.)

En réalité l'indifférenciation qui résulte de la présentation statistique ne permet pas de prendre la mesure d'un phénomène qui tranche sur ce "mélange" indistinct. Ce phénomène est celui de l'immigration italienne. Celle-ci occupe une place à part, historiquement, numériquement, culturellement.

Les chiffres aujourd'hui.

L'immigration italienne alors qu'elle est au 5ème rang des nationalités étrangères, au plan national, au 2ème rang au plan de la région PACA, est au 1er rang au plan départemental (26,5% des étrangers, 22.400) en 1982.

Le Peuplement Italien.

Mais en fait on peut parler d'un courant de peuplement Italien qui irrigue la région depuis la fin du XIXe siècle.

Un courant qui doit cependant être scindé en plusieurs vagues de contours et d'origine différents.

Ainsi une mention particulière doit être faite de de l'immigration italienne de l'entre-deux-guerres. Cette période est pour la France entière une période où l'immigration italienne en France atteint de telles proportions que certains auteurs ont jugé bon de parler de "Phénomène italien" et non plus d'immigration italienne. Cette immigration a pour caractéristique d'avoir souvent des causes semi-politiques. Il s'agit de gens, qui sans être des réfugiés politiques, fuient la société fasciste - les conditions de vie fascistes - plus que le régime fasciste (pour des raisons idéologiques.)

Nice et sa région sont particulièrement touchées par ce phénomène (R. Schorr : "de 1919 à 1939 les effectifs de la Colonie transalpine dans les Alpes-Maritimes oscillèrent entre 75.000 et

100.000 individus. Un quart de la population et 75% de la population étrangère) (1).

Avec leurs descendants les immigrants survivant de cette période forment un milieu qui est bien intégré, mais dont les liens avec l'italianité sont loin d'être complètement rompus.

Par ailleurs ce milieu qui a souvent professé un intense rejet de l'Italie (dans la mesure où l'image fasciste lui était liée...) a bénéficié d'une intégration très poussée avec les autochtones tout au moins dans les couches populaires.

Il est certain que ce milieu, dont de nombreux représentants occupent des positions économiques et politiques relativement élevées, devra faire l'objet d'une investigation poussée et spécifique

- parce qu'il peut connaître un processus de revitalisation (-résurgence -) de son identité d'origine, dans le nouveau contexte.

- En raison de ses liens privilégiés avec les milieux autochtones ce qui peut aller dans le sens de la délimitation d'une communauté plus vaste, composée des deux apports et gagée sur une culturalité pure et "sans frontière".

Brèves indications méthodologiques

Les observations doivent s'organiser selon deux grandes orientations :

I. Investigation prenant directement pour objet les communautés culturelles et les rapports ethnoculturels.

Disciplines impliquées : sociologie, psycho-sociologie, anthropologie, démographie etc... mais étroite coopération avec les disciplines "de champ".

II. Investigations prenant pour objet les champs : écologie-géographie, politique, économie, recherches en sciences humaines (notamment sciences historiques).

Très schématiquement les observations doivent s'organiser pour un suivi temporel, scandé par des bilans périodiques.

(1) A Nice même on compte dans les années 20 40.000 Italiens, soit 23% de la population totale.

Il est évident cependant que la période initiale de l'observatoire (to.) doit être envisagée comme une vaste enquête descriptive "totalisante", où se préciseront les hypothèses de départ, et on s'affinera le cadre des observations.

Cette enquête de départ peut se penser comme un travail socio-anthropologique exhaustif, sur une aire culturelle et écologique considérée comme homogène.

Nice, le 12 Février 1988